

Bulletin de souscription - parts A

Dépositaire

Banque Fédérative du Crédit Mutuel 34, rue du Wacken 67000 Strasbourg

Société de Gestion

Vatel Capital 12, rue Sainte-Anne 75001 Paris
Tél. 01 40 15 61 77

ETAT CIVIL (Ecrire en lettres capitales)

TITULAIRE

M. Mme. Mlle

Nom _____

Nom (de jeune fille) _____

Prénom _____

Né(e) le _____ à _____ Dept _____

Nationalité _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Téléphone 2 _____

Email (obligatoire) _____

En dehors des informations réglementaires qui vous seront transmises par courrier, vous recevrez par email un accusé de traitement de votre souscription, la lettre d'information semestrielle du FCPI Equilibre et Santé 2 ainsi qu'une information ponctuelle sur les prises de participation réalisées.

Les informations recueillies sont régies par la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978. Elles seront utilisées pour les besoins de la gestion des services souscrits et sont destinées, à cette fin, à Vatel Capital ainsi qu'à ses prestataires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations vous concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection. Ces droits peuvent être exercés à tout moment, notamment auprès de Vatel Capital. Vous êtes informés que ces informations ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

RECEPISSE relatif au délai de réflexion prévu à l'article L. 341-16 du Code Monétaire et Financier

Dans le cas du démarchage, je certifie :

- Que le démarcheur m'a proposé la souscription de parts du FCPI Equilibre et Santé 2 après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage(1) est effectué ;
- Que le démarcheur m'a remis la notice d'information, la plaquette commerciale et la note fiscale du FCPI Equilibre et Santé 2 dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé que le règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- Que le démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI Equilibre et Santé 2 et la période de blocage des parts ;
- Que le démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des marchés financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance ;
- Que le démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- Que le démarcheur m'a informé, en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- Que le démarcheur m'a informé que la loi applicable à la souscription des parts du FCPI Equilibre et Santé 2 est la loi française.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ci-après ainsi que le versement des fonds y afférent, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Je reconnais (cocher l'une des deux cases ci-dessous) :

Avoir souscrit des parts du FCPI Equilibre et Santé 2 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier(1) tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) et avoir pris connaissance de la notice d'information du FCPI.

Avoir été démarché ce jour par (ci-après dénommé le « Démarcheur ») :

Nom _____ Prénom _____

Nom de la Société _____

Adresse professionnelle _____

Numéro d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France



Fait à : _____

le : _____

Signature obligatoire
du souscripteur

⁽¹⁾ Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1. Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire au FCPI Equilibre et Santé 2 dans les conditions suivantes :

Nombre de parts A*	Valeur de la part A (M) (dont 5 euros de droits d'entrée)	Montant total (MT) :
_____ X 105 euros 1%		_____ euros

* Souscription minimale de 10 parts A d'une valeur minimale de 100 euros chacune.

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- Le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D. 214-91-1 du code monétaire et financier ;
- Et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

Rubrique	Description de la rubrique	Abréviation ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de souscription	Montant total de la souscription, exprimé en euros	(MT)	_____ €
(2) Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	6
(3) TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, exprimé en pourcentage	(TFAM_D)	1,94 %
(4) Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution, exprimé en euros	$(TFAM_D) * (N) * (MT) =$	_____ €
(5) TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal	(TFAM_GD)	3,74 %
(6) Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E)	$(TFAM_GD) * (N) * (MT) =$	_____ €

(*) Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM_G).

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (CARRIED INTEREST)

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribué aux parts dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage	Total des souscriptions	0,25 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage	Remboursement du nominal des parts A et des parts B	100%

Informations clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. ».

FCPI Equilibre et Santé 2 (FR0011030600)

Fonds d'investissement de proximité non coordonné soumis au droit français

Société de gestion : Vatel Capital SAS

Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM en langage intelligible, clair et simple

Le Fonds a pour objectif la constitution d'un portefeuille de participations dans des Petites et Moyennes Entreprises présentant un caractère innovant.

Feuille de route de l'investisseur

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Etape 5
<p>Commercialisation : de la date d'agrément du Fonds à la date de constitution du Fonds.</p> <p>Souscription : de la date de constitution du Fonds jusqu'à la première des deux dates suivantes : 31/12/2011 ou 8 mois après la date de constitution du fonds</p> <ol style="list-style-type: none">Signature du bulletin de souscription.Versement des sommes qui seront bloquées pendant toute la durée de vie du Fonds. <p>Durée de vie du fonds : 6 ans à compter de la fin de la période de souscription, prorogeable deux fois pour une période d'un an (soit au plus tard jusqu'au 31/12/2019).</p>	<p>Période d'investissement</p> <ol style="list-style-type: none">Pendant seize mois à compter de la fin de la période de souscription, la société de gestion procède aux investissements dans des sociétés pour une durée moyenne de 5 ans.La société de gestion peut céder les participations pendant cette période.Le cas échéant, possibilité de distribuer au fur et à mesure des produits de cession.	<p>Période de pré liquidation optionnelle sur décision de la société de gestion : possible à partir du 01/01/2017</p> <ol style="list-style-type: none">La société de gestion arrête d'investir dans de nouvelles sociétés et prépare la cession des titres détenus dans le portefeuille.Le cas échéant, distribution aux porteurs de parts au fur et à mesure des cessions des participations.	<p>Décision de dissolution et ouverture de la période de liquidation sur décision de la société de gestion : possible à partir du 01/01/2017</p> <ol style="list-style-type: none">La société de gestion arrête d'investir dans de nouvelles sociétés et prépare la cession des titres détenus dans le portefeuille.Le cas échéant, distribution aux porteurs de parts au fur et à mesure des cessions des participations.	<p>Clôture de la liquidation : le 31/12/2019 au plus tard</p> <ol style="list-style-type: none">Distribution finale aux porteurs de parts à concurrence de leur quote-part respective dans le fonds.Partage des éventuelles plus-values entre les porteurs de parts et la société de gestion (20% maximum pour la société de gestion).

Les rachats sont bloqués pendant toute la durée de vie du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31/12/2019.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM qu'un investisseur devrait savoir :

Principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles l'OPCVM peut investir :

A hauteur de 100% de son actif : titres de sociétés non cotées et cotées : actions, compte courant et obligations convertibles de sociétés éligibles à la réduction et à l'exonération de l'impôt sur la fortune, dont 60% présentant un caractère innovant.

Produits de taux : OPCVM monétaires et obligataires, bons du Trésor et dépôts auprès d'établissements de crédit.

OPCVM actions et diversifiés, dont l'exposition aux actions peut atteindre 100%.

Les entreprises seront sélectionnées pour leur maturité, leur rentabilité, leur capacité à générer du revenu et leur potentiel de développement.

Les rachats sont bloqués pendant toute la durée de vie du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31/12/2019.

Affectation des résultats : Le Fonds capitalisera ses revenus distribuables jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant le dernier jour de souscription. Après ce délai, le Fonds pourra procéder à des distributions en numéraire, qui devront intervenir dans les 5 mois suivant la clôture d'un exercice.

Profil de risque et de rendement :

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;

Le Fonds présente un profil de risque et de rendement élevé en raison de son exposition à hauteur de 40 % minimum de son actif au risque actions cotées et non cotées. Une partie des investissements effectués en titres de sociétés non cotées (jusqu'à 60 % de l'actif du Fonds) pourra l'être via des obligations convertibles.

Risque de perte en capital

La valeur des actifs sous jacents peut baisser, ce qui se traduira par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire la perte totale de l'investissement réalisé.

Risque de crédit

Le Fonds peut investir dans des actifs obligataires, monétaires et diversifiés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

Risque de liquidité

Les titres non cotés ne bénéficient pas d'une liquidité immédiate, les investissements réalisés par le Fonds étant susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. Des conditions de marché défavorables peuvent limiter ou empêcher la cession des titres admis sur un marché français ou étranger. Par ailleurs, le Fonds étant souscrit par un nombre restreint d'investisseurs, la liquidité des Parts peut s'avérer très réduite au cours de la durée de vie du Fonds.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	0,6 %	0,79 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,76 %	1,14 %
Frais de constitution	0,095 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,095 %	-
Frais de gestion indirects	0,19 %	-
Total	3,74 %	1,94 %

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« carried interest »)

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest »)	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20 %
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	Total des souscriptions	0,25 %
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	Remboursement du nominal des parts A et des parts B	100 %

-Comparaison, selon trois scénarios de performance, entre la valeur liquidative des parts attribués au souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du « carried interest »

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE (évolution de l'actif du fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	MONTANTS TOTAUX, SUR TOUTE LA DURÉE DE VIE DU FONDS par le souscripteur, pour une souscription initiale totale normalisée incluant les droits d'entrée de 1 000 dans le fonds					
	Souscription initiale totale	Droits d'entrée	Frais et commission de gestion et de distribution	Frais et commissions de distribution	Impact du « Carried interest »	Total des distributions au bénéficiaire du souscripteur de parts ordinaires lors de la liquidation
Scénario pessimiste : 50 %	1 000	48	251	91	0	225
Scénario moyen : 150 %	1 000	48	251	91	-45	1132
Scénario optimiste : 250 %	1 000	48	251	91	-235	1894

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux articles 21 à 25 du Règlement de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.vatelcapital.com.

Informations pratiques :

- nom du dépositaire : Banque Fédérative du Crédit Mutuel
 - lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/composition d'actif/lettre annuelle) : Vatel Capital, 12 rue Sainte-Anne 75001 Paris.
 - lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Vatel Capital, 12 rue Sainte-Anne 75001 Paris.
 - fiscalité : 50 % de réduction d'impôt sur la fortune, exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux), et exonération de 40% du montant souscrit de l'assiette de l'ISF.
 - la responsabilité de Vatel Capital ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Cet OPCVM est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF. Vatel Capital est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
- Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/11.

123fcpi.com et 123fip.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
55, rue Sainte Anne
75 002 PARIS

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
 - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**)
(Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport **en cours de validité.**
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer :

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€ dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréée FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)